

Comment faire traduire un document ?



Notre service des traductions écrites propose, aux professionnels comme aux particuliers, la traduction de documents (et d'autres prestations) depuis le français vers plus de 80 langues, et inversement. Pour faire traduire votre document, rien de plus simple !

1

Rendez-vous sur le site www.ism-interpretariat.fr/traduction et cliquez sur « **devis gratuit** » :

- Sélectionnez la/les langue(s) de traduction, le type de document et la prestation que vous souhaitez
- Téléchargez votre/ vos document(s) : en format numérique, scanné ou en photo de bonne qualité.

2

Vous recevrez un devis par e-mail sous 1h à 48h :

- Si vous êtes un professionnel : validez le devis, signé, tamponné et avec la mention « bon pour accord ». La facture sera adressée à votre organisme à la fin du mois.
- Si vous êtes un particulier : validez le devis en le réglant directement en ligne par CB, Paypal, virement ou en nous adressant un chèque.

3

Votre espace personnel sécurisé en ligne sera créé automatiquement après réception de votre devis validé ou de votre paiement, vous permettant de suivre à tout moment le statut de votre commande en cours, ainsi que de vos futures commandes.

4

Vous recevrez votre traduction par e-mail dans les délais indiqués. Pour les traductions agréées ou assermentées, vous recevrez également par courrier la version papier dans les jours qui suivent.

Règles déontologiques

Le traducteur est garant de la confidentialité des documents, qui seront utilisés exclusivement à des fins de traduction. Le traducteur s'est engagé par écrit à respecter les règles déontologiques de son métier prévues dans la Charte Qualité de l'interprète ISM Interprétariat (secret professionnel, précision, neutralité).